



**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE LUTTE
CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME
(MONEYVAL)**

**Déclaration publique en vertu de la sixième étape de la procédure de conformité renforcée
à l'égard de l'Azerbaïdjan**

11 décembre 2009

Lors de sa 31^e réunion, tenue à Strasbourg du 7 au 11 décembre 2009, le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a noté que l'Azerbaïdjan avait maintenant établi et mis en application le cadre législatif nécessaire pour lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme, et qu'une cellule de renseignement financier était entrée en activité et recevait et analysait des informations. En conséquence, MONEYVAL a décidé de retirer ses précédentes déclarations publiques ainsi que la recommandation aux institutions financières formulée dans sa déclaration du 12 décembre 2008. MONEYVAL continuera à suivre l'évolution de la situation concernant les autres questions en suspens soulevées dans son rapport du 3^e cycle par le biais de ses mécanismes.